



Comité technique d'Administration Centrale du 17 juin 2019

INDIGNATION !

Suite au 2ème Comité partenarial du 11 juin et de la réunion préparatoire au CTAC du 12 juin 2019 avec toutes les organisations syndicales, la plupart des délégués syndicaux étaient sur la ligne de la CGT

À savoir,

- toutes les réunions partenariales n'ont été qu'informelles, sans dialogue social et sans document.
- cette réorganisation (DNUM et SAILMI) n'est qu'un prétexte pour mutualiser et supprimer du personnel.

Pour rappel l'objectif affiché est la réduction de :

- **30 postes** sur environ 700 pour la DNUM et **100 postes** sur 476 pour le SAILMI
- **40 M€** de l'assiette globale des achats

Pour le CTAC, les documents d'organigramme et d'impact sur les ressources humaines nous ont été remis le vendredi soir pour un comité le lundi.

De plus, ce plan est la mise en place d'une ouverture à la contractualisation et toutes ces réformes ne sont que les prémices de la loi dite « transformation de la fonction publique » voté le 25 mai dernier.

La CGT Intérieur – administration centrale ne s'associe pas à cette dérive.

À l'ouverture de la séance certaines organisations syndicales s'indignaient du manque de dialogue et de la rapidité à appliquer les changements voulus par le Ministre.

Or, lors des discussions et « belles explications » pendant la séance les avis ont commencé à changer !

Avant le passage au vote, la CGT Intérieur a rappelé à voter contre, comme l'indiquait sa **déclaration liminaire lue en début de séance (voir au dos)** ou a minima reporter les questions sur la DNUM et le SAILMI.

Et pourtant le résultat des votes a été le suivant :

- concernant la DNUM, la CGT a voté **contre** et l'ensemble des syndicats se sont **abstenus**.
- concernant le SAILMI, la CGT a voté **contre** et certains syndicats se sont **abstenus** ; pire, **le syndicat majoritaire FO-Centrale a voté pour le SAILMI**.

Les autres organisations syndicales se sont unies pour donner au SG « cartes blanches » pour la suppression des postes et la diminution du budget des équipements, ce qui engendra au passage des dégradations de travail de la DNUM, SAILMI et des unités de Police et de Gendarmerie.

L'indignation est à son comble, car un blanc-seing a été signé pour mettre en place ces réorganisations.

La CGT Intérieur – Administration Centrale rappelle au syndicat FO-Centrale qu'il est à l'opposé de la ligne directrice du combat contre la casse du service public suivi par leur fédération et confédération.

Votre syndicat CGT continuera à se battre contre la casse des services et des statuts, en étant clair sur le positionnement des autres organisations syndicales lors des instances.

Nos coordonnées :

La CGT Intérieur - Administration Centrale
local syndical INC43

Adresse : 40, avenue des terroirs de France 75012 PARIS

Mél : cgt-interieur-ac@interieur.gouv.fr

Téléphone : 06 25 48 01 62

Déclaration Liminaire – CT du 17 juin 2019

Monsieur le Président,

Vous nous demandez à travers cette instance de nous prononcer sur les deux points concernant la DNUM et le SMA.

Vous nous demandez de voter sur deux sujets sur lesquelles, les organisations syndicales ont peu été associées. Votre conception du dialogue social est proche du monologue quand il s'agit de grandes réformes comme celle-ci.

Les seuls moments où la DNUM et le SAILMI ont été présentés, furent les 15 mars et 11 juin, à aucun moment nous n'avons été associés à des groupes de travail sur ces deux chantiers. Nous avons compris également que seules les organisations présentes au Comité Technique Ministériel ont été consultées en bilatérales. Quid de celles du Comité technique d'administration centrale?

Encore une fois votre conception du dialogue sociale est très obtuse et ne privilégie pas le même niveau d'information pour tous.

La modification des textes entourant ces 2 organisations encadrera la future organisation du Ministère en termes d'informatique, d'achat et de logistique. Nous ne sommes pas dupes: valider ces projets, c'est valider un blanc-seing sur deux réorganisations rapidement travaillées au regard du temps imparti. Ce qui n'a jamais été dans nos habitudes.

A notre sens, il manque d'informations aux représentants du personnel comme aux agents, s'inscrire dans un processus de modifications des métiers n'est pas aisé à concevoir.

Ce changement s'opère dans un contexte de transformation de la fonction publique avec des garanties pour les agents qui n'existeront plus.

Comment pensez-vous que les agents du Ministère de l'Intérieur doivent le comprendre, quand ces derniers entendent économies sur les budgets, réductions des ETP ?

S'inscrire dans un processus de changement, c'est aussi faire appel aux outils du dialogue social comme le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (**CHSCT**). Il nous semble opportun de mesurer l'impact en termes de santé et sécurité au travail lorsque des réorganisations ont lieu notamment pour permettre d'avancer des propositions en matière de prévention.

C'est pourquoi la CGT Intérieur - administration centrale, vous demande aujourd'hui de bien vouloir saisir le CHSCT avant de réorganiser le MI dans les matières que nous traitons. Notre Comité technique doit se prononcer avec toutes les données y compris celle provenant de spécialiste en santé et sécurité au travail.

Vous nous proposez de travailler tous ensemble tous statuts confondus, fonctionnaires comme contractuels avec des impacts probables sur la santé mentale des agents. Un tel regroupement n'a jamais été harmonieux et les ententes à trouver ne sont pas instantanées.

C'est pourquoi sur la DNUM notamment, la CGT Intérieur vous propose de travailler sur la création d'une filière du numérique avec un statut et des grilles de salaires innovantes et réévaluées pour ne pas perdre des salariés qui souhaiteraient rejoindre cette grande Direction. Il faut que le MI recrute forme et emploie ses propres agents du numérique.

Il est important pour le service public d'investir dans l'avenir avec une vraie filière du numérique permettant d'internaliser tous les processus d'un projet, la vraie innovation doit être dans le progrès social !

C'est pourquoi nous invitons les autres organisations syndicales à voter contre ces projets dans toutes les instances représentatives du personnel !

La CGT Intérieur - administration centrale vous remercie pour votre écoute et demande l'annexion de cette déclaration au Procès-verbal de ce Comité Technique.

Nos coordonnées :

La CGT Intérieur - Administration Centrale
local syndical INC43

Adresse : 40, avenue des terroirs de France 75012 PARIS

Mél : cgt-interieur-ac@interieur.gouv.fr

Téléphone : 06 25 48 01 62